

Département d'Eure-et-Loir  
Arrondissement de Chartres

| NOMBRE DE MEMBRES              |             |          |                                     |
|--------------------------------|-------------|----------|-------------------------------------|
| Afférents au conseil municipal | En exercice | Présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 15                             | 15          | 13       | 13                                  |

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Commune d'Aunay-sous-Auneau

### SÉANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 avril, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022\_74 du 21 septembre 2022.

#### Date de la convocation

05/04/2024

#### Date d'affichage

05/04/2024

Présidence : M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau  
Secrétaire de séance : M. Patrick RIVARD  
Participants : M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, Mme Evelyne GENECQUE, M. Julien PICHOT, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE, M. Patrick RIVARD, Mme Jasmonde MARTIN, M. Jean-André CAHUZAC.  
Absent excusé : M. Vincent ZOUZOULKOWSKY  
Absente : Mme Julie DE FRANCQUEVILLE

#### Objet de la Délibération :

### VENTE DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS ET DE L'ANCIEN BAR DES SPORTS

#### Délibération n° 2024\_017

Deux propositions d'achats d'un montant de 125 000€ et de 160 000€ ont été reçues. Le conseil municipal a statué sur la deuxième qui est la plus avantageuse et la plus proche de l'estimation des services des domaines de 155 000€.

La proposition concerne une offre de location-vente, c'est-à-dire l'occupation des lieux en location pendant un an avant la signature de l'acte de vente qui interviendra à la fin de cette période. Le paiement sera décomposé en 2 parties, par le versement d'un an de loyer de 1 500€ par mois soit un total de 18 000€ qui viendra en déduction du prix de vente, et du solde qui sera versé à la signature de l'acte authentique.

L'acquéreur est un professionnel qui souhaite installer son activité de formation en sécurité (incendie, risques professionnels, ...) et cette option de location-vente lui permet de justifier d'un an d'activité pour l'obtention du prêt auprès des financeurs.

Les conditions d'exercice de l'activité nécessitent l'aménagement intérieur des bâtiments. Il est donc important de prévoir dans le contrat de location-vente, la remise en état des lieux en cas de non réalisation de la transaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches en vue de la location-vente de l'immeuble auprès d'un notaire.

#### Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : [www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr) Rubrique : La commune / Vie municipale le : 19/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Robert DARIEN

